



## Assemblée générale

Distr.: Générale  
28 novembre 2003

Français  
Original: Anglais

---

### Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée

Treizième session

Vienne, 26 janvier-6 février 2004

## Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux

### Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la treizième session du Comité spécial.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du projet de règlement intérieur de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.
4. Finalisation et approbation du projet de règlement intérieur de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.
5. Adoption du rapport du Comité spécial sur les travaux de sa treizième session.



## **Annotations**

### **1. Ouverture de la treizième session du Comité spécial**

La treizième session du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée s'ouvrira le lundi 26 janvier 2004 à 10 heures.

### **2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

À sa dixième session, tenue à Vienne du 17 au 28 juillet 2000, le Comité spécial a finalisé et approuvé la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. À sa onzième session, tenue à Vienne du 2 au 28 octobre 2000, le Comité spécial a finalisé le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ainsi que le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. À sa douzième session, tenue à Vienne du 26 février au 2 mars 2001, le Comité spécial a finalisé le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention. Par ses résolutions 55/25 du 15 novembre 2000 et 55/255 du 31 mai 2001, l'Assemblée générale a adopté la Convention et les protocoles qui s'y rapportent. La Convention est entrée en vigueur le 29 septembre 2003. Le Protocole relatif à la traite des personnes entrera en vigueur le 25 décembre 2003 et le Protocole relatif aux migrants le 28 janvier 2004. Le Protocole relatif aux armes à feu n'est pas encore entré en vigueur.

L'ordre du jour provisoire de la treizième session du Comité spécial a été établi conformément à la résolution 55/25 de l'Assemblée générale et à l'article 32 de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Le projet d'organisation des travaux a pour objet de permettre d'examiner les points de l'ordre du jour dans les délais impartis et avec les services de conférence disponibles.

Les ressources allouées au Comité spécial à sa treizième session lui permettront de tenir deux séances plénières par jour avec interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'ONU.

### **۳. Examen du projet de règlement intérieur de la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée**

Dans sa résolution 55/25, l'Assemblée générale a décidé que le Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée achèvera ses travaux afférents à l'élaboration de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée en tenant une réunion bien avant la première session de la Conférence des Parties à la Convention afin d'élaborer le projet de règlement intérieur de cette dernière et d'autres règles et mécanismes visés à l'article 32 de la Convention, qui seront communiqués à la Conférence des Parties à sa première session pour examen et suite à donner.

**Documentation**

Projet de règlement intérieur de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (A/AC.254/41)

**4. Finalisation et approbation du projet de règlement intérieur de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée**

Conformément au paragraphe 2 de l'article 32 de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, la Conférence des Parties adoptera un règlement intérieur et des règles régissant les activités énoncées aux paragraphes 3 et 4 de l'article (y compris des règles relatives au financement des dépenses encourues au titre de ces activités).

**5. Adoption du rapport du Comité spécial sur les travaux de sa treizième session**

Le Comité spécial adoptera un rapport sur les travaux de sa treizième session, dont le projet sera établi par le Rapporteur.

## Annexe

**Projet d'organisation des travaux de la treizième session du  
Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la  
criminalité transnationale organisée, qui doit se tenir à  
Vienne du 26 janvier au 6 février 2004**

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Titre ou sujet</i>
Lundi 26 janvier	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	1	Ouverture de la treizième session du Comité spécial
		2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
		3	Examen du projet de règlement intérieur de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
Mardi 27 janvier- jeudi 29 janvier	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	3	Poursuite du débat sur le point 3
Lundi 2 février- mercredi 4 février	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	3	Poursuite du débat sur le point 3
Jeudi 5 février	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	4	Finalisation du projet de règlement intérieur de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
Vendredi 6 février	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	4	Finalisation et approbation du projet de règlement intérieur de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
		5	Examen et adoption du rapport du Comité spécial sur les travaux de sa treizième session